

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CCONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 06 février 2025

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Date de convocation : 30/01/2025

Le 06 février 2025 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : Georges Papegay, Agnès Rey, Marie-Anne Guichard, Geneviève Givaudan, Bruno Baillon, Alain Montay, Audrey Belhia, Michelle Jolivet, Thierry Juest d'Ynglemare

REPRESENTES: Bernard Neau par Georges Papegay - Pauline Chabot par Geneviève Givaudan

Absents : Timothée Blanc, Jean-Christophe Simon

0 – Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno Baillon

Ouverture de la Séance à 19h00

Ajout de délibération : - convention sisteron recherche de fuite (Unanimité)

<i>Intitulé</i>	1 – Délégation signature acte administratif
<i>Présentation</i>	Les actes administratifs tels que la vente à M. Lecomte et Mme Philipps ou l'échange avec M. Bardonnenche ne peuvent être signés par le Maire. Il convient d'autoriser la 1ere adjointe à signer les actes administratifs rédigés par le Maire.
<i>Débats</i>	Le maire étant rédacteur, il ne peut pas signer
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	2 – Création de poste et suppression de Poste
<i>Présentation</i>	Un agent peut avancer au grade de rédacteur principal 1ère classe, il convient de créer le poste et de supprimer le poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Taxe agence de l'eau
<i>Présentation</i>	Depuis le 1 ^{er} janvier 2025, les taxes de l'agence de l'eau sur les factures d'eau évoluent. Actuellement on retrouve sur nos factures la taxe modernisation (0.16€ le m3), la redevance pollution (0.29€ le m3) et la taxe prélèvement (0.046€/m3). Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique



	<p>et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par</p> <ul style="list-style-type: none"> - une redevance « consommation d'eau potable » à 0.43€ le m3 - deux redevances performances des réseaux d'eau potable à 0.05€ le m3 et des systèmes d'assainissement à 0.03€ le m3 <p>Pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une redevance prélèvement (0.046€ le m3)
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	1 abstention – 11 pour

<i>Intitulé</i>	4 – Tarif piscine
<i>Présentation</i>	<p>Les tarifs piscine ont été présentés au conseil du mois de décembre mais les montants de l'année précédente étaient erronés, ils n'ont donc pas été saisi.</p> <p>Les tarifs étaient les suivants :</p> <p>Ticket journalier enfant : 1.50€ Ticket journalier adulte : 3.00€ Carte mensuelle enfant : 12€ Carte mensuelle adulte: 23€ Carte 10 entrées enfant: 12€ Carte 10 entrées adulte: 25€</p> <p>Pas de tarif handicapé à créer :</p> <p>Ticket adulte handicapé : 2€ Ticket enfant handicap : 1€ 1 accompagnateur gratuit</p> <p>Tarif groupe école extérieure / centre des loisirs : 8 personnes : 30€</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	5 – Promesse de bail emphytéotique
<i>Présentation</i>	Présentation par LPI Energies
<i>Débats</i>	Report
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	6 – Ouverture de crédit
<i>Présentation</i>	Afin de régler les devis engagés il convient d'ouvrir des lignes budgétaires : <ul style="list-style-type: none"> - Vidéoprotection : 4 500€ - Compteur eau : 7 800€ - Climatisation : 24 000€ - PLU : 5 000€ - Portail école ?
<i>Débats</i>	Il s'agit de la climatisation de l'école Vidéo protection : caméra pour l'école et la piscine, changement batterie au point sud, zoom pour le point nord
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	7- Subvention resto du cœur
<i>Présentation</i>	L'année dernière la commune a accordé une subvention au resto du cœur pour un montant de 400€ sous forme de bon d'achat alimentaire. Le bon a été récupéré en octobre mais ils ne sont allés faire les courses que fin janvier 2025. La facture est arrivée fin janvier mais ne peut être honorée car le budget 2024 est clôturé et les lignes de subvention budgétaire sont spécifiques. Pour régler cette facture de 400€, il convient d'octroyer sur 2025 une subvention de 400€ au resto du cœur.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	8 – Demande de subvention étage école
<i>Présentation</i>	Afin de commencer les travaux à l'étage de l'école pour y déplacer la cinquième classe, il convient de demander des subventions. Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention de 40% auprès de la DETR/DSIL et une subvention de 40% au Département pour une dépense de 163 648€.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	9 – Convention Sisteron recherche de fuite
<i>Présentation</i>	La commune de Sisteron propose une convention de mise à disposition d'agent pour la recherche de fuite sur les réseaux d'eau potable. Le Maire propose de signer cette convention.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité



La séance est levée à 19h32

Secrétaire de séance : Bruno BAILLON

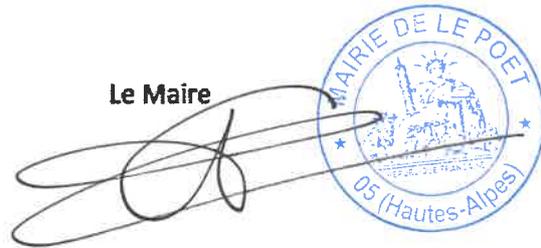
Divers :

- Antenne SFR/Bouygues : La société CIRCET recherche un terrain communal pour mettre une antenne de 18 mètres de haut avec un engagement de 12 ans. Il reverse à la commune 4 000€ à 5 000€ par an
- Lotissement les muriers : Conflit entre les joueurs de boule et un habitant du lotissement les muriers. Au début du lotissement était prévu des places de parking pour le lotissement. Il faudrait séparer par une poutre pour qu'ils puissent jouer aux boules.
- Des devis sont en cours pour refaire le boulodrome.

Le secrétaire



Le Maire



Les délibérations, dans leur intégralité, sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du public